

LE POINT SUR UN PROJET DE RECHERCHE

Appliquer le Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères : Analyse des rapports nationaux soumis par les États entre 2002 et 2008

Dans le cadre du projet sur le Développement de capacités pour établir des rapports sur l'application du Programme d'action sur les armes légères, mené conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau des affaires de désarmement et Small Arms Survey, l'UNIDIR a présenté un rapport préliminaire à la Réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action analysant tous les rapports nationaux soumis depuis l'adoption du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, couvrant la période de 2002 à 2008.

À la différence des précédentes réunions biennales des États qui examinaient la mise en œuvre du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial, la troisième réunion biennale s'est concentrée sur des questions identifiées lors de consultations avec les États et la société civile : le courtage illicite d'armes légères, la gestion des stocks, la destruction des surplus d'armes et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères (Instrument international sur le traçage des armes légères). La réunion a aussi abordé les questions d'assistance et coopération internationales et de développement des capacités nationales.

Cette étude de l'UNIDIR sur le Programme d'action analyse la mise en œuvre nationale des engagements pris sur ces thèmes centraux dans le cadre du Programme d'action en se fondant sur les rapports communiqués par les États au Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies. Il ressort de l'étude des rapports nationaux que les États font des efforts importants pour respecter les engagements contractés en vertu du Programme d'action et pour enrayer le commerce illicite d'armes légères.

Ce rapport est le troisième d'une série d'analyses des rapports nationaux (après ceux de 2004 et 2006). Le rapport préliminaire est disponible sur le site de l'Institut, <www.unidir.org>. Le rapport final, qui sera publié avant la fin de l'année 2008, tiendra compte des réactions reçues sur le rapport préliminaire et des informations actualisées de la réunion biennale des États. L'objectif est d'accroître les rapports communiqués par les États afin d'avoir une meilleure idée des progrès réalisés pour mettre

Dans cette rubrique, nous mettons en avant une nouvelle publication de l'UNIDIR et une activité pour en présenter la méthodologie, les dernières avancées ou les résultats. N'oubliez pas que sur notre site web, vous trouverez une description des activités de l'Institut, avec les coordonnées des personnes responsables, et pourrez télécharger ou commander nos publications (www.unidir.org).

en œuvre le Programme d'action et d'améliorer ainsi l'assistance et la coopération internationales pour aider les États à respecter les engagements contractés en vertu du Programme d'action et de s'assurer que les efforts mondiaux de mise en œuvre du Programme d'action sont coordonnés et durables.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

Kerstin Vignard

Tél. : +41 (0)22 917 15 82

Fax : +41 (0)22 917 01 76

E-mail : kvignard@unog.ch

NOUVELLE PUBLICATION

Implementing Resolution 1540: The Role of Regional Organizations

La pertinence et le rôle précieux que jouent les organisations régionales et sous-régionales sont de plus en plus reconnus depuis quelques années surtout en ce qui concerne les questions de paix et de sécurité. C'est notamment le cas avec la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette résolution est l'une des mesures prises pour lutter contre les menaces que représentent l'accès et l'emploi d'armes de destruction massive, de matières connexes ou de vecteurs. Elle diverge sur plusieurs plans des régimes de maîtrise des armements et de non-prolifération basés sur des traités comme celui sur la non-prolifération des armes nucléaires : elle couvre toutes les armes de destruction massive et ne concerne pas uniquement les États ; et elle évoque explicitement le risque que représentent les acteurs non étatiques. Comme elle est adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, la résolution s'impose à tous les États Membres de l'ONU ; elle va ainsi au-delà des conventions actuelles de lutte anti-terrorisme qui imposent collectivement des obligations similaires mais moins exhaustives.

Le Conseil de sécurité reconnaît le rôle important que jouent les organisations régionales et sous-régionales dans les actions de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de lutte contre le terrorisme et les armes illicites. Si la mise en œuvre de contrôles nationaux relève de la responsabilité des États, les priorités devraient être fixées par les gouvernements nationaux avec les organisations régionales. Il peut être plus facile de définir des priorités et de traiter des contrôles nationaux dans des instances régionales plutôt que bilatérales ou universelles.

Cet ouvrage étudie les expériences d'organisations régionales en Afrique, en Amérique latine, en Asie du Sud-Est et dans les îles du Pacifique. Il tente de voir ce que ces organisations peuvent faire pour encourager et aider leurs membres à prendre en main les problèmes que représentent les armes de destruction massive et les acteurs non étatiques.

Implementing Resolution 1540: The Role of Regional Organizations

Lawrence Scheinman (sous la direction de)

UNIDIR, 2008

176 pages

N° de vente G.V.E.08.0.1

ISBN 9789-92-9045-190-7

Disponible uniquement en anglais

US\$25 (plus frais de traitement et d'expédition)